



Les techniques de profit des Chinois dans l'océan Indien : boutique, boulier, tontine et autres

Édith Wong Hee Kam

► To cite this version:

Édith Wong Hee Kam. Les techniques de profit des Chinois dans l'océan Indien : boutique, boulier, tontine et autres. *Revue historique de l'océan Indien*, 2006, Science, techniques et technologies dans l'océan Indien : XVIIe-XXIe siècle, 02. hal-03412345

HAL Id: hal-03412345

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412345>

Submitted on 3 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les techniques de profit des Chinois dans l'océan Indien : boutique, boulier, tontine et autres

Édith Wong Hee Kam
La Réunion

Pour parler de l'introduction des techniques de profit et du commerce par les Chinois dans l'océan Indien, force est de se pencher en premier lieu sur la zone de l'océan Indien qui a été la plus proche géographiquement et historiquement parlant de l'Empire Céleste, à savoir l'océan Indien oriental, ses pays riverains, et partant de là, l'Asie du Sud-Est. On constate ainsi que dès le premier millénaire avant notre ère, cette partie du monde est déjà intégrée à une vaste ère culturelle parcourue par des échanges maritimes. Des tambours de bronze comparables à ceux de la Chine du Sud et du Vietnam, et datant de l'époque de bronze ont été découverts à Java, à Sumatra et dans la péninsule malaise¹. Dès le III^e siècle après J. C., des relations s'établissent entre la Chine et les pays de l'Insulinde². De plus, en raison des difficultés rencontrées sur la route de l'Asie Centrale au moment des grandes invasions, les contacts maritimes s'intensifient et permettent l'introduction de bouddhisme en Chine sous les dynasties du sud. Le commerce s'accroît entre la Chine et les pays de l'océan Indien oriental, en particulier l'archipel insulindien. Les annales des dynasties chinoises du sud gardent le souvenir des missions javanaises expédiées en Chine au V^e siècle après J.-C. Les textes chinois parlent des peuples *kunlun*, « désignant sous cet ethnonyme fort vague l'ensemble des populations maritimes de l'Asie du Sud-Est »³. À partir des Song, la Chine exporte par l'intermédiaire de ses ports du sud et du sud-est des produits fabriqués : soieries, céramiques, objets en fer, sapèques, en échange des produits tropicaux fournis par ces pays : camphre, santal, encens, puis poivre et sucre. Cette économie de troc n'est pas sans rappeler celle des premiers marchands arabes dans l'océan Indien.

Au fil du temps, les différents échanges ne font que s'accroître avec l'archipel insulindien qui accueille aussi les Indiens, les Arabes, les Juifs, les Persans. Notons que ces antiques navigations concernent également les relations entre l'Insulinde et Madagascar : « On sait que le malgache représente, aux portes mêmes de l'Afrique, le rameau le plus occidental de la grande famille malayo-polynésienne »⁴. On doit penser par conséquent aux navigations régulières entre Madagascar, l'Afrique et l'archipel insulindien, navigations auxquelles prenaient part les marchands des cités javanaises, et parmi eux, à coup sûr, des Chinois.

1. H. R. van Heekeren, *The Bronze-Iron Age of Indonesia*, Vehr. Kon. Inst., deel, Nijoff, La Haye, 1958.

2. Cf. Wang Gungwu, « The Nanhai Trade, A Study of the Early History of Chinese Trade in South China Sea », *Journ. Mal. Br. Roy. As. Soc.*, vol. XXXI, part 2, Singapour, juin 1958, 135 p.

3. D. Lombard, *Le Carrefour Javanais*, Editions de l'E.H.E.S.S., Paris, 1990, vol. II, p. 19.

4. *Idem*, p. 29

PRÉSENCE CHINOISE DANS L'OCÉAN INDIEN

L'intensification du grand commerce du XIII^e au XV^e siècles en Asie du Sud-Est voit le développement de la Chine dans l'ensemble de la région, au point que certains pensent qu'elle a touché tout l'océan Indien. Ayant circulé en Inde et sur les rives du golfe du Bengale, William Methold se fait l'écho de la tradition selon laquelle les Chinois auraient jadis contrôlé l'océan Indien : « *Quelques uns ont dit devant nous que les Chinois ont esté autrefois maîtres de tous ces pays et ont estendu leur domination jusqu'à l'isle de Madagascar* ». Pour Denys Lombard, « *la mention de Madagascar ne laisse pas d'étonner quelque peu, mais on trouve déjà dans le Voyage de François Pyrard de Laval (paru en 1615, rééd. en 1679, tome 1, p. 26), cette intéressante notation concernant l'isle de S. Laurès : « On dit que cette isle fut autrefois peuplée par les Chinois, par le moyen d'un de leurs navires qui se perdit en cet endroit où ils s'habituèrent. Et à la vérité, ils ressemblent fort aux Chinois excepté leur couleur car les Chinois sont blancs et ceux-ci olivastres* ». On peut penser aux antiques navigations de Zheng He (qui pourtant n'atteignirent pas la Grande île) ou, plus vraisemblablement, aux navigations régulières entre Madagascar, l'Afrique et l'Archipel... »⁵.

Dans le sud-ouest de l'océan Indien, l'introduction des Chinois se fait de façon un peu plus massive, non sous la Compagnie des Indes où elle reste assez ponctuelle et anecdotique, mais surtout au XIX^e siècle, au moment du développement sucrier. A la fin du XIX^e siècle, la Chine promulgue l'abrogation du contrôle de l'émigration (1894). Ainsi, des immigrants libres viennent dans différentes régions de l'océan Indien occidental. La découverte de l'or en Afrique du Sud provoque une ruée vers le précieux métal à un moment où les Etats-Unis d'Amérique ferment officiellement leurs portes (*Chinese Exclusion Act*). D'autres régions voient aussi les Chinois s'installer au départ dans les zones portuaires, puis s'enfoncer à l'intérieur des terres, soutenus par leurs différents réseaux. Une de leurs priorités sera le commerce, et c'est dans ce cadre qu'ils introduisent les techniques de profit dont ils ont fait usage jusque dans les dernières décennies du siècle précédent. Il est bon de signaler, par ailleurs, que dans nombre de pays de l'océan Indien, tels l'Insulinde, les Chinois ont introduit d'autres techniques, par exemple sur le plan agricole pour la production du sucre (technique de culture, implantation de moulins), distillerie d'*arak*, culture du riz, de l'arachide, de l'indigo, introduction de plantes comme le thé, le tabac, le soja et les techniques de métallurgie. Mais ce sont leurs activités commerciales qui ont retenu l'attention des observateurs occidentaux et ont contribué à répandre l'image, pour ne pas dire le cliché, du marchand chinois.

En s'installant dans les pays du sud-ouest de l'océan Indien, les Chinois se trouvent en face d'infrastructures marchandes héritières des colonisations européennes (en particulier française, hollandaise et britannique) dans lesquelles ils vont s'insérer, parfois au prix d'un affrontement inégal. Souvent, ils développent au départ l'usage du commerce ambulant, pratique qu'ils utilisaient en Chine et en Asie du Sud-Est⁶, et qu'on va retrouver à Maurice (A. Richard nous a laissé une illustra-

5. *Idem*, p. 329.

6. Cf. Claudine Salmon « Commerçants ambulants et insertion sociale à Surabaya vers la fin du XIX^e siècle », *Archipel* 37, Paris, 1989, pp. 297-326.

tion intéressante dans un dessin qui se trouvait au Mauritius Institute Library) et à La Réunion, comme ce fut le cas pour les premiers engagés arrivés entre 1844 et 1848 à Bourbon (on a aussi, postérieurement à la période des engagés, un dessin de l'album de Roussin montrant en arrière plan un marchand ambulant muni de sa palanche). En Afrique du Sud, où environ 2000 Chinois affluent entre 1888 et 1898, recrutés pour l'exploitation de l'or, de nombreux immigrants sont rebutés par l'extrême dureté des conditions de travail, et certains se font marchands ambulants ou petits commerçants.

LA BOUTIQUE

Plusieurs techniques ont été utilisées, au nombre desquelles nous distinguerons l'emploi de la « boutique », des règles de la comptabilité et l'utilisation du boulier. La « boutique » constitue la cheville ouvrière de ce système. Elle va s'imposer dans le paysage des pays dès la fin du ^{xix}e siècle. A La Réunion ou dans les campagnes de Maurice, les régions d'Afrique du Sud et de Madagascar, il n'y a pas de coin qui n'ait sa « *boutique Chinoise* ».

L'emploi de la boutique comme point de distribution se retrouve dans les différents pays : celles du « Chinatown » de Port-Louis et des campagnes mauriciennes que la grande distribution n'a pas encore fait disparaître à l'heure actuelle, celles que nous avons vues récemment à Tamatave et à Rodrigues, ont toujours un air de ressemblance, avec celles que La Réunion a connues durant l'époque des *boutik* chinois d'il y a quelques décennies : présence de vitrines où sont rangées les marchandises, étagères au fond du commerce où s'ordonnent les bouteilles sagement alignées, ou encore d'autres objets comme les paquets de cigarettes et les conserves, les bocaux de friandises qui font la convoitise des enfants, et parfois présence discrète d'une effigie en papier du dieu de la richesse, Caishen, ou bien celle de Guandi. Décrivant l'Afrique du Sud du début du ^{xx}e siècle, Mélanie Yap et Dianne Leong Man notent que plus de 70 % des Chinois étaient des petits commerçants. Ils possédaient de minuscules boutiques où ils vendaient des produits de première nécessité en faibles quantités, et souvent accordaient un crédit quand on le leur demandait⁷. Une photo placée à la page 196 de leur ouvrage et légendée « *The interior of a Chinese shop in Port Elizabeth in the 1930s* » montre qu'il y a de grandes ressemblances avec les boutiques des autres régions que nous avons décrites *supra*.

Des photos des rues principales des villes réunionnaises du début du ^{xx}e siècle nous présentent quelques boutiques situées à Saint-Denis, à Saint-Louis et à Saint-André. Nous remarquons des constantes de l'architecture avec le même aménagement de l'espace : ce sont des petites maisons en bois, faites de planches parfois recouvertes de bardeaux. La pièce la plus importante, celle qui permet d'exposer les marchandises, donne directement sur la rue, l'emplacement le plus recherché étant un angle de rues comme c'est le cas sur des photos d'époque de boutique du nord (« au coin des rues de la Gare et de la Gendarmerie »). Nous remarquons la présence d'une varangue, qui permet aux clients de s'abriter en cas de pluie ou les retient lorsque le

7. Mélanie Yap and Dianne Leong Man, *Colour, Confusion and Concessions, The History of the Chinese in South Africa*, Hong-Kong University Press, Hong-Kong, 1996, p. 194.

soleil est ardent. (L'ouvrage de Mélanie Yap et Dianne Leong Man mentionné *supra* comporte aux pages 46, 195 et 196 des photos où les boutiques possèdent des varangues du même type que celles de La Réunion, qu'elles soient rudimentaires ou plus sophistiquées selon le degré de richesse du commerçant). Elle a aussi une fonction protectrice lors des cyclones pour que les fortes pluies n'abîment pas les produits. A l'étage et à l'arrière se trouvent les pièces de logement pour la famille et les commis. Mais il n'y a pas toujours de pièce spécialement destinée à entreposer les marchandises, et celles-ci finissent par tout envahir. Il arrive même que les chambres servent à les stocker ! Nous avons de nombreux points communs entre les magasins chinois de La Réunion et ceux d'autres lieux comme Singapour : « *The façade of a typical Chinese shop is easily recognisable. They form rows lining the streets. As they are used both as residence (upstairs) and for business (ground floor), they are called shophouses. The upper floors project outward at the front of the shop to provide a covered passage which is known as the «five-foot-way». The overall display of goods appears messy, with goods stacked not only against the walls, the ceiling, the five-foot-way, but also part in the street* »⁸.

On retrouve aussi dans les boutiques réunionnaises cet encombrement⁹, elles présentent leurs marchandises soit sur des étagères dont nous parlions *supra* (en particulier pour tout ce qui est bouteilles ou flacons), soit dans une anarchie plus apparente que réelle, le patron sachant avec précision où se trouvent les produits. Ce qui est le cas aussi pour les magasins de Singapour : « *Yet the proprietor as well as his assistants know perfectly well where the goods are placed and the quantity in stock, though there is no inventory or stock control* ». Les denrées comme le riz ou les légumes secs sont présentés dans leurs sacs d'emballage d'origine, ou en vrac dans de grandes caisses en bois, avec une sorte de petite pelle métallique fabriquée par le commerçant lui-même pour les prendre. Les liquides combustibles comme le pétrole ou l'alcool à brûler sont dans de grands bacs posés à même le sol.

Cette multiplicité des marchandises a frappé un observateur britannique au début du xx^e siècle qui décrit le magasin, situé à Port-Louis, de la veuve Ng Cheong, « General Merchant of 16 Royal Street » : « *The supplies include haberdashery, perfumery, boots and shoes, cutlery, lamps, crockery, glass, chinaware, ornamentals and general fancy-goods, provisions etc. The firm has also storage premises at Corderie street* »¹⁰. En 1968, G. Donque décrit ainsi le commerce à Tananarive : « *Le Chinois qui s'établit à Tananarive est avant tout un commerçant de détail dans l'épicerie. Sa boutique recèle des objets les plus hétéroclites et on y achète 5 francs d'huile, une cigarettes aussi bien que des « lambda » ou des laques parfois de valeur venant de Hong-Kong* »¹¹.

8. Cheng Lim-keak, *Social Changes and the Chinese in Singapore, a Socio-economic Geography with Special Reference to Bang Structure*, Singapore University Press, Singapour, 1985, p. 116.

9. Ce phénomène se retrouve également en Asie du Sud-Est. Ainsi, à Java, « *la cellule de base est presque toujours la boutique ou toko, mot d'origine hokkien, comme notre magasin est d'origine arabe ; à Sumatra et en Péninsule, on utilise le mot kedai qui est un mot tamoul.* » (Denys Lombard, *Le Carrefour Javanais*, vol. II, op. cit. p. 256).

10. Allister Macmillan, *Mauritius Illustrated*, W.H. & Collingbridge, Londres, 1914, p. 144.

11. G. Donque, « Population et société tananariviennes », *Bulletin de Madagascar*, 270 (nov. 1968), p. 976.

Deux éléments occupaient une position-clé : le comptoir, et la balance qui a pratiquement disparu durant les dernières décennies du ^{xx}^e siècle, les marchandises n'étant plus livrées alors en vrac, mais conditionnées et prêtes à la vente. Le premier avait plusieurs fonctions : on y posait les livres de compte (avant l'apparition obligatoire de la caisse enregistreuse à La Réunion vers 1976), les marchandises achetées, on y servait le *coup d'sec*. A l'époque où l'on avait encore besoin de peser les marchandises, la balance à pesée unique, que l'on continue à utiliser de nos jours dans les campagnes chinoises, avait fait place à la balance à deux plateaux (balance Roberval), imposée dans les colonies françaises par la législation, mais il nous est arrivé d'être servi par le premier type de balance dans des pharmacies chinoises de Port-Louis.

COMPTABILITÉ ET GESTION

Jusque dans les années 1980-1990, des Chinois utilisaient encore le boulier (hakka : *sonepane*, mand. *suānpān*). Nous avons fréquemment vu à La Réunion pendant les années d'après-guerre cet instrument trôner aussi bien dans les petites boutiques des campagnes reculées que dans les bureaux des magasins des grossistes des centres urbains. L'abaque les a certainement aidés à tenir de façon rigoureuse les livres de compte : on peut dire que les Chinois sont parmi les premiers à avoir utilisé les principes de comptabilité de façon beaucoup plus systématique que cela n'avait cours dans la plupart des colonies du sud-ouest de l'océan Indien, alors que c'était une pratique généralisée depuis longtemps dans les pays de l'océan Indien oriental. Ainsi, vers 1830, à Java, le comte de Hogendorp remarquait déjà que « *le moindre petit marchand de Batavia a ses livres de commerce tenus de la manière la plus régulière et la plus exacte* »¹². A La Réunion, ils employaient un registre de comptes (tenu en chinois dans les premiers temps, puis en français) sur lequel ils relevaient un double des achats que les clients faisaient à crédit, ce qui permettait d'éviter - du moins théoriquement - toute contestation. Chaque client avait en sa possession un carnet (tenu en français) qu'il apportait régulièrement au moment où il prenait des marchandises¹³.

Nous avons remarqué à quel point cette comptabilité tenue en chinois par les premiers immigrants provoquait l'irritation de certains milieux. Ainsi, le 3 juillet 1903, un lecteur qui signe D'Elboeuf envoie, à *La Patrie Créole*, une lettre intitulée « Le péril jaune » dans laquelle il la dénonce : « *Ces commerçants tiennent, pour la plupart, des livres que je recommande aux déchiffreurs d'hiéroglyphes... Nous comptons que Monsieur le Procureur Général exigera que les livres des Asiatiques soient tenus régulièrement en français. Cette exigence aura le double avantage d'obliger ces gens-là à payer bon nombre de braves enfants du pays, besogneux, pour tenir leur comptabilité et de nous donner de plus solides garanties* ». M. & A. Leblond n'ont pas manqué de croquer le portrait du Chinois faisant ses comptes : « *En attendant que du monde se présente, la tête entre les épaules, les mains aux doigts de pied, les cinq des unes comptant les cinq des autres, il fait la multiplication des unités de doigts à l'infini... Sous ses coudes, il*

12. Comte C. W. S de Hogendorp, *Coup d'oeil sur Java et les autres possessions néerlandaises dans l'Archipel des Indes*, De Matt, Bruxelles, 1830, p. 44.

13. Une commerçante aujourd'hui à la retraite nous a raconté qu'en l'absence de son mari elle devait noter les *commissions* (terme créole pour désigner les achats) des clients. Etant analphabète, elle avait recours à l'expédient suivant : elle disposait sur une table des échantillons de produits achetés, puis au retour de son mari, elle essayait de se rappeler le nom des clients et la liste des produits achetés.

garde le tiroir des sous et des billets de banque... Et pour s'occuper, il multiplie les mouches les unes par les autres, les petits chiffres à l'encre de Chine qui ne restent pas en place sur la rame de papier jaune, alignées comme sur un tableau pour des opérations d'arithmétique ».

A propos des carnets de crédit, Huguette Ly-Tio-Fane nous a fourni une bonne description du « roulement » qui se substitue au troc avec la mise en circulation des pièces de monnaie à Maurice où, comme à La Réunion, « l'année était divisée en deux périodes, celle de la « coupe » pendant laquelle l'argent était abondant, et celle de « l'entre-coupe » pendant laquelle il était rare (...) La nouvelle formule de crédit, adaptée au monde sucrier, était populairement connue sous le nom symbolique de « roulement » et permettait au client de s'approvisionner tout le long de l'année, même pendant la période de « l'entre-coupe ». Grâce à ce système, il s'établit une interdépendance entre le commerçant et le client, où chacun trouvait son avantage, bien que dans certains cas le commerçant pouvait, d'une part, subir des pertes considérables quand un client malhonnête changeait subrepticement de quartier, ou d'autre part, tenir le client insolvable à sa merci (...). Le système de « roulement » s'opère de la façon suivante : le client s'approvisionne chaque jour à la même boutique payant en partie son compte à la fin de la semaine ou à la fin du mois. Le mois suivant, il paye le restant de la dette – « la queue » - du mois précédent, mais laissant une nouvelle « queue » et ainsi de suite »¹⁴.

Cette comptabilité rigoureuse se retrouvait dans l'emploi des registres des comptes. Il existait divers types de livres, en particulier chez les grossistes : le registre journalier (appelé *qinzhibu*), où l'on notait verticalement dans des colonnes préalablement imprimées les rentrées d'argent dans la partie supérieure et les sorties dans la partie inférieure (avec la départementalisation et les comptes tenus en français, on mettait sur la page de gauche les entrées journalières et sur la pages de gauche, en regard, les sorties), le registre de comptes courants (*zongqinbu*) où l'on notait tous les contrats dans l'ordre où ils avaient été conclus, achats ou ventes, avec un index placé au début qui permettait de retrouver aisément le client, les achats, le registre de magasin qui contient l'inventaire du stock, le registre des dépenses où le caissier inscrit les montants des sorties d'argent, etc. Les registres en chinois utilisent les chiffres de comptes, différents des chiffres couramment utilisés car difficilement falsifiables. (D'ailleurs, on les trouve encore couramment dans les opérations bancaires de nos jours, par exemple à Singapour). Certains caractères sont spécialement utilisés pour désigner les clients, par exemple *you* « ami » pour un client de longue date, ou encore des numéros : dans une localité, deux clients dont les noms créoles étaient difficiles à prononcer étaient désignés par l'expression « Numéro trois » (Hakka : *Samhao*) ou « Numéro neuf » (Hakka : *Kiu hao*).

Les Chinois avaient également pensé à organiser leurs réseaux de distribution. Il ne s'agissait pas seulement de colporteurs, mais de compatriotes moins favorisés qui s'étaient installés dans les écarts où ils avaient ouvert de petites boutiques et qui venaient hebdomadairement en général s'approvisionner chez les grossistes : souvent chez ces derniers, ils pouvaient l'espace d'un soir trouver le vivre et le couvert, et même s'adonner à leur passion du jeu.

14. Huguette Ly-Tio-Fane, *La Diaspora chinoise dans l'océan Indien occidental*, Presse du G.I.S. Méditerranée, Aix-en-Provence, 1981, pp. 74-75.

En dehors des techniques commerciales qu'ils importent dans l'île, les Chinois vont utiliser celles qu'ils découvrent. Le recours à la publicité va en faire partie. Les journaux voient apparaître des réclames. A Maurice, *Le Cernéen* annonce la liste des articles du Fukiénois Hahime, un des premiers commerçants chinois à s'être implanté à Port-Louis :

« Chez M. Hahime, rue Royale 83 : Salaison de cap 17 p. ; de Madagascar 16 p. 50, Saumon 10 p. ; lard 26 p. ; fromages pâte grasse par quantité 25 c. ; nattes, chapeaux, bouchons, graisse de l'Inde, do en barils et vassies, vin de château Margaux 3 p. 55, eau de vie par tierçon, gin par velte et cannerette, porcelaine de Chine, assiettes, do à dessert, à fromage, tasses à thé, do à café, vinaigre par velte 1 p. 30 par dame-jeanne ; blanc de baleine, vin de Bordeaux et de Provence, eau de Cologne, bois des Seycheles, do de Chine, orge perlé, sucre do raffiné, charniers et seaux, fausse queue pour femme, Larengs »¹⁵. A La Réunion, en 1925, on trouve les publicités de Ahkwon Lawson et des marchands de tabacs. Nous ajoutons celle de Ameng, magasin de « gros & détail » de Saint-Denis sur un « grand arrivage d'articles de Chine de toute beauté et à des prix défiant toute concurrence » publiée dans *La Patrie Créole* le 12 septembre 1903. L'emploi des marques de fabriques se fait plus tardivement et à moindre échelle ; nous avons par exemple celle d' « Indianna » pour les cigarettes.

Dans les facteurs d'émigration, on remarque l'importance de l'organisation familiale et géographique. Les incidences sur l'aspect économique sont importantes. On peut signaler leur impact économique en faisant allusion aux entreprises familiales et surtout en examinant le recours aux tontines. En ce qui concerne l'organisation familiale des entreprises familiales, des études ont déjà été menées¹⁶, aussi nous attacherons-nous surtout dans le cadre restreint de notre communication à parler de ce qu'on a appelé « la banque chinoise » ou « la tontine ».

LA TONTINE OU « BANQUE CHINOISE »

La pratique de la monnaie que nous évoquerons *infra* vit en étroite symbiose avec cet esprit d'association pour aboutir à la classique création des *hui*, communément baptisées « tontines » en territoire français. Cette pratique se base sur des réseaux entremêlant familles et connaissances. Comme ce fut le cas en Papouasie Nouvelle-Guinée, ils ont fonctionné comme « caisses d'épargne, sociétés de crédit et en même temps banques à petite échelle »¹⁷. Selon David Y. H. Wu, ces *hui* permettaient « d'accumuler le capital indispensable aux entreprises commerciales qui sont maintenant comparables en taille et en aspect aux grandes entreprises européennes contemporaines ». L'expression hakka *têtfi* (mand. *dehui*), indique l'obtention du capital commun¹⁸.

15. *Le Cernéen*, 25 avril 1840.

16. Edith Wong-Hee-Kam, *La Diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*, co-publication de l'Université de La Réunion et des éditions de l'Harmattan, Paris, 1996, pp. 202-205 ; J. Ng-Foong-Kwong, *Les Hakkas de l'île Maurice*, mémoire de maîtrise non publié, Université de La Réunion, Saint-Denis, 1989, p. 81-90.

17. D. H. Y. Wu, *The Chinese in Papua New-Guinea : 1880-1980*, The Chinese University Press, Hong-Kong, 1982, p. 87.

18. Selon la classification établie par Thierry Pairault, il existe trois types de tontines : 1) Les *lunhui*, ou tontines à main-levée, « avec levées à tour de rôle, le bénéficiaire des fonds étant celui que désigne une liste établie lors de la réunion initiale ». 2) Les *yaohui*, ou tontines avec levées tirées au sort (le bénéficiaire étant celui que désigne le sort lors d'une réunion). 3) Les *biaohui*, avec levées par enchères, « l'adjudicataire des fonds étant celui qui accepte de verser l'intérêt le plus élevé » (T. Pairault, « Approches tontinières (deuxième partie) », in : *Etudes chinoises*, volume 9, n° 2, automne 1990, Paris, pp. 75-130). Les Hakkas ont pratiqué essentiellement la dernière formule.

Pour que les choses soient concrètes, je me suis penchée sur des tontines qui ont existé et j'ai questionné leurs participants tout en étudiant les documents qui ont été mis à ma disposition. Ce qui m'a permis de faire l'étude de cas suivante d'une « tontine » chinoise.

Nous sommes dans les années 1980. Monsieur H., importateur grossiste de Saint-Denis, ayant besoin d'argent, décide de « créer une tontine » (hakka : *shi fiyê*, mandarin : *shi hui*). Il en sera le « chef de file » (hakka : *fi t'ew*, mandarin : *hui tou*). Il prend contact avec plusieurs autres Chinois en qui il a confiance (*xin*), car ce dernier facteur joue un rôle vital dans un marché où l'oralité a une part importante : combien de contrats n'ont-ils été conclus que sur la seule parole donnée ?

En juillet 1981, la liste est arrêtée : elle est composée de vingt-sept personnes, des Chinois d'origine hakka qui évoluent dans le secteur commercial. On trouve bien un patronyme français dans la liste, mais il s'agit d'une dame d'origine chinoise mariée à un Métropolitain, et dont le père est connu comme un homme de confiance (d'ailleurs, le père fait partie des 27 membres). A noter cependant que, si dans la majeure partie des cas, ce sont des commerçants, on trouve également d'autres secteurs d'activité : un industriel de la limonaderie, un restaurateur et une pharmacienne (sur d'autres listes, nous avons trouvé parfois un nom d'enseignante, mais le père de cette personne était « chef de file », ainsi que de temps à autres des gens de professions libérales). Les participants sont originaires de différentes parties de l'île. Chacun a pris une part, ce qui fait exactement vingt-sept mensualités.

Selon les termes de la liste des participants, « *le premier tirage aura lieu le lundi 20 juillet 1981* ». Il est mentionné l'expression : « *Tous les troisièmes lundis de chaque mois à 11 heures précises* », ce qui signifie que les « tirages » doivent avoir lieu à ce moment et que les encaissements doivent être prêts pour avoir lieu dans les trois semaines suivantes.

Dans le premier « tirage » (le mot n'est peut-être pas tout à fait approprié car il ne s'agit pas exactement d'une loterie), monsieur H. empoche la somme de 5 000 francs multipliée par 26. Ainsi il dispose d'un capital qu'il va rembourser les mois suivants sans intérêt. On dit qu'il a *têt fiyê* (mandarin : *dehui*) : « obtenu le capital ». En même temps, il signe 26 traites de 5 000 francs qu'il distribue à tous les participants. Ainsi, il remboursera au fur et à mesure chaque participant à un rythme mensuel.

Le deuxième mois, trois participants ont besoin d'un capital : monsieur A., monsieur B. et madame C. Ils s'engagent à payer des intérêts et font des propositions aux autres membres du groupe : monsieur A. propose un intérêt de 430 francs, monsieur B. un intérêt de 400 francs, et madame C. de 380 francs. La proposition de monsieur A. étant la plus intéressante est donc celle qui est retenue et c'est lui qui bénéficiera du prêt. Les 25 autres membres du groupe lui versent chacun la somme de 4 570 francs (monsieur H. lui verse 5 000 francs en tant que chef de file et monsieur A. ne verse rien puisque c'est lui qui perçoit le capital. En revanche, il signe 25 traites de 5 000 francs qu'il donne au chef de file, chargé de les redistribuer par la suite). Les participants peuvent payer par chèque ou en espèces.

Le troisième mois, monsieur B. revient à la charge en proposant l'intérêt le plus élevé cette fois-ci, à savoir les 400 francs qu'il avait déjà offerts. Aucune autre proposition n'étant supérieure, c'est donc lui qui *têt fityê*. Il va recevoir un capital sous la forme de 24 versements de 4600 francs, ainsi que 2 traites de 5000 francs (celles du chef de file et de monsieur A.).

Le système fonctionnera ainsi pendant 27 mois, sachant qu'en règle générale, plus le temps passe, plus l'intérêt baisse. A la fin, ce dernier est très bas, il peut se chiffrer à 10 ou 20 francs. Selon les dires d'un participant, ce sont souvent des vieux qui n'ont plus besoin d'argent de façon urgente qui attendent ainsi pour bénéficier d'un intérêt avantageux pendant la durée de la tontine.

Les participants ne sont pas forcément limités comme dans le schéma que nous venons de voir à une seule part, ils peuvent en avoir deux ou trois. Dans ce cas, la tontine dure en mois l'équivalent du nombre total de parts. Ainsi, dans une tontine du sud où la liste des participants était répertoriée par localité, nous avons eu pour Saint-Pierre, sur un groupe de cinq personnes, un nombre de parts s'élevant à sept dans la mesure où deux participants avaient pris deux parts chacun, et pour Saint-Louis pour un groupe de neuf personnes, un nombre de part équivalant à dix pour des raisons similaires (nous avons retrouvé pour cette localité cinq membres de la même famille).

Le chef de file, créateur de la tontine, est chargé de récupérer chaque mois les remboursements dus par chacun des membres, et de les reverser aux bénéficiaires. Ces opérations supposent une bonne connaissance des différents adhérents (les liens de famille peuvent jouer un rôle important, par exemple dans une tontine sudiste, le chef de file y fait figurer une de ses filles et un de ses fils). Ceux qui n'ont pas respecté la parole donnée et qui ont trahi la confiance mise en eux sont considérés comme des moutons noirs, définitivement grillés pour les tontines de ce chef de file. Par ailleurs, ceux qui sont des payeurs récalcitrants à qui il faut réclamer plusieurs fois le paiement des sommes dues se voient fermer en général l'accès de beaucoup de *fityê* puisque le système de bouche à oreille est très efficace. A noter aussi qu'on peut faire partie de deux ou trois autres tontines à la fois.

A une époque où les emprunts n'étaient pas aisés à obtenir des banques officielles, la tontine a été d'une grande aide pour les Chinois en leur permettant de disposer assez rapidement d'un capital pour pouvoir financer leurs investissements, agrandir leur commerce, construire ou acheter dans l'immobilier, ou encore payer les études de leurs enfants.

Cette forme d'association n'a pas manqué de susciter la curiosité du milieu réunionnais qui faute de pouvoir entrer dans le détail des opérations parle d'« *entente* », ce mot étant à prendre en créole en un double sens, à la fois comme solidarité ethnique et comme association financière. Cela a contribué en tous cas à façonner le mythe d'une communauté soudée de façon monolithique¹⁹.

19. Voir article consacré à la tontine à La Réunion par J.-M. Bombard, « Notes sur le système de la Banque chinoise », *Cahiers du Centre Universitaire Réunionnais*, n° 7, 1976.

Il est notoire que la tontine était courante chez les Sino-Mauriciens. J. Ng Foong Kwong en parle comme d'un « système de prêt introduit aujourd'hui que nous connaissons sous le nom de cycle »²⁰. Il semble cependant que les conditions de remboursement étaient moins sûres qu'à La Réunion, si on en croit un rapport mauricien daté de 1959 et qui le signale dans les termes suivants : « *In the Chinese community, it is more elaborately used with larger contribution the « cycle » being organised among his friends by someone who is in need of capital urgently (...) There is no harm in such a cycle among friends, but when it is formed among the merest acquaintances there is always the chance of someone or more of the participants defaulting before the cycle is completed* »²¹.

Mélanie Yap et Dianne Leong Man nous signalent l'existence de tontines en Afrique du Sud, montrant que quand il était nécessaire d'avoir un capital pour constituer le stock de commerce même le plus basique, beaucoup avaient recours à leurs familles pour des emprunts ou s'appuyaient sur des « *hui* » organisés par des associations de la communauté ou par des clans familiaux pour lever des fonds²².

Mais l'esprit d'association ne se réduit pas aux seules *hui*. Diverses organisations claniques, régionales ou professionnelles ont cimenté la force économique des Chinois, fonctionnant comme banques ou comme sociétés de secours : elles accueillent les immigrés de fraîche date, leur procurant logement et aide, leur donnant la possibilité de trouver du travail. Elles recueillent les chômeurs : ainsi, nous avons repéré à maintes reprises des « S. E. » (sans-emploi) dans les sociétés chinoises, par exemple Ah-Si qui se retrouve à deux reprises dans la situation de « 8. S.E. Société Saint-Denis » en 1919²³, c'est-à-dire « étranger appartenant à la huitième catégorie professionnelle, sans-emploi, résidant à la Société chinoise de Saint-Denis » ; nous retrouvons le même cas pour Ah-Siong en 1920 ou Aho en 1928. Ces associations ont joué un rôle en ce qui concerne les sépultures, en particulier pour ceux qui n'ont pas de descendants. On peut dire qu'à La Réunion comme à Java, les associations récupèrent tous les économiquement faibles. A Maurice, ce fut le rôle initialement joué par la société « Heen Foh » (mandarin : *Ren He*) : « *La société Heen Foh sise à la rue Joseph Rivière, symbolise sans nulle (sic) doute la présence dominante de l'élément hakka dans ce secteur. En effet, la société « Heen Foh » devint, au fil des années, une association de secours mutuels bien ancrée en terre mauricienne qui regroupa des adhérents issus de tous les clans. Et selon sa charte, la société « Heen Foh » fut fondée dans le but de secourir par une aide financière les personnes âgées, les veuves et les handicapés de la communauté* »²⁴.

20. J. Ng Foong Kwong, *op. cit.*, p. 92.

21. L. Nairac, *Report on the Commission appointed to enquire into the purchasing power of the rupee in Mauritius, Mauritius Legal Paper Council, Sessional paper*, n° 6 (1959).

22. Mélanie Yap et Dianne Leong Man, *op. cit.*, p. 194.

23. Archives de La Réunion, Versement 13 67 1, Service de police.

24. J. Ng Foong Kwong, *op. cit.*, p. 123.

LA PRATIQUE DE LA MONNAIE

Le recours aux techniques commerciales est efficacement secondé par la pratique de la monnaie. Parlant du « *carrefour javanais* », Denys Lombard rappelle « *ce que l'Archipel dans son ensemble doit à l'horizon chinois dans ce domaine ; depuis l'époque lointaine des tambours de bronze, jusqu'à l'arrivée massive des sapèques sous les Song, sans oublier le rôle des très nombreuses céramiques d'exportation qui longtemps servirent d'instrument d'échange et de thésaurisation* ». Tout en pratiquant le système du troc (en particulier dans les premiers temps), les Chinois de La Réunion s'adaptent à la situation monétaire qu'ils trouvent dans l'île au milieu du XIX^e siècle. Celle-ci est d'ailleurs passablement embrouillée à ce moment-là. En 1859 éclate une crise. Le journal *Le Propagateur* écrit le 10 mars 1859 : « *Le mouvement de va-et-vient monétaire régulier a été troublé en 1858, la sortie habituelle du numéraire pour l'Inde n'étant plus compensée par les envois d'Europe* ». En 1859, *Le Moniteur de La Réunion* s'alarme : « *A la crise alimentaire est venue s'ajouter la crise monétaire qui entrave les affaires et paralyse le commerce. Les valeurs métalliques semblent avoir disparu des mains des habitants* ». Le même journal ajoute quelques semaines plus tard en parlant des échanges économiques entre La Réunion et les Indes Britanniques : « *Le commerce avec cette contrée est à sens unique et les achats ne peuvent s'effectuer qu'au comptant en pièces de cinq francs, en roupies, en souverains ou en or français* »²⁵. Pour faire face à cette crise et pouvoir payer leurs engagés indiens qui refusent le papier-monnaie et réclament les numéraires métalliques, un planteur comme M. de Kervéguen va mettre en circulation sa propre monnaie sous forme de kreutzers démonétisés²⁶. Il est certain que dans un pareil contexte sont favorisés ceux qui possèdent une certaine expérience leur permettant d'y faire face. Ce sens de l'argent que nous avons évoqué plus haut est considéré par Edward J. Ryan comme « *a key essence of life* »²⁷. Il trouve notable que cet esprit d'argent est communément attribué dans la culture chinoise aux Méridionaux, il a été considéré comme faisant partie de leur déviance quelque peu « barbare » et inculte par rapport à la civilisation centrale. Maurice Freedman attribue l'habileté financière à trois caractéristiques de la société traditionnelle chinoise : « *The respectability of the pursuit of riches, the relative immunity of surplus wealth from confiscation by political superiors, and the legitimacy of careful and interested financial dealings between neighbours and even close kinsmen* »²⁸. En 1860, à la veille de la grande crise qui va ébranler l'économie de l'île et voir l'arrivée régulière des immigrants Chinois, la situation financière est dominée par la Banque de La Réunion qui a été mise en place par l'Etat et qui est à la fois banque d'émission et organisme de prêts. « *Du premier juillet 1863 au 30 juin 1864, la Banque avait mis en circulation 9 276 000 francs de billets et l'ensemble de ses opérations s'était élevé à 23 889 856 francs* », affirme Sudel Fuma²⁹. Mais de juin 1864 à janvier 1865, la banque subit les contrecoups de

25. *Le Moniteur de La Réunion*, 9 juillet 1859.

26. P. Pluchon, *Histoire d'une dynastie insulaire : les Kervéguen avant de Kervéguen*, mémoire de maîtrise, Université de La Réunion, 1984, p. 253.

27. E. J. Ryan, *The Value System of a Chinese community in Java*, thèse de doctorat non publiée, Harvard University, 1961.

28. M. Freedman, « The handling of money : a note on the background to the economic sophistication of the Overseas Chinese », in M. Freedman (ed) *The Study of Chinese society*, Stanford C.A., Stanford University Press, pp. 22-26.

29. Sudel Fuma, *Une Colonie à sucre, L'économie de La Réunion au XIX^e siècle*, Océan éditions, Saint-Denis, 1990, p. 319.

la crise économique et financière, et le volume des transactions diminue considérablement. Le Crédit Foncier Colonial, implanté dans l'île avec l'accord des autorités politiques, prête des capitaux aux propriétaires-sucriers : « *Au 31 décembre 1867, le Crédit Foncier Colonial avait prêté 15 557 000 francs aux habitants...* » (Sudel Fuma), mais devant l'impossibilité de se faire rembourser, il procède à une série d'expropriations à partir de 1868, si bien qu'en 1870, il devient propriétaire de 11 habitations-sucreries. La société de prêt s'attache alors à réorganiser l'activité agricole et industrielle, et introduit un système de gestion moderne d'entreprises capitalistes.

Cette innovation est capitale pour l'évolution économique de La Réunion, et elle met les Chinois en présence d'une nouvelle forme de gestion, qu'ils observent et méditent pour pouvoir l'appliquer ultérieurement dans leurs propres entreprises. En effet, celles-ci étaient, jusqu'à cette époque, essentiellement restées fondées sur le modèle de l'entreprise familiale, car l'esprit d'association évoqué *supra* est certainement un ingrédient fondamental dans le succès économique des Chinois. C'est d'ailleurs dans le cadre de l'entreprise familiale que Frédéric Tsang-King-Sang sera le précurseur de la grande distribution en ouvrant le 26 juillet 1961 le premier libre service de La Réunion, issu de la transformation du magasin de grossiste détaillant de son père, en y appliquant le concept des grands magasins qu'il avait découverts en métropole. Ensuite, il négocie la franchise des Nouvelles Galeries à Paris et ouvre en 1970 le premier magasin de la chaîne à Saint-Pierre, puis le deuxième en 1972 au Port et en 1975 deux autres établissements à Saint-Denis. Il a contribué à introduire les techniques du capitalisme moderne dans le commerce local. La suite a montré qu'il avait vu juste.

Cependant, l'éthique du travail qui conditionne la mentalité chinoise n'empêche pas cette dernière d'y intégrer l'aspect ludique par la pratique courante des jeux.

LES JEUX

Le goût du jeu est resté profondément ancré chez les Chinois. Plus d'un demi-siècle de communisme n'a pas réussi à l'éradiquer en République Populaire. Lors d'un voyage que j'y ai effectué en juillet 2005, j'ai constaté que ce phénomène avait gardé toute son ampleur aussi bien dans les zones rurales que dans les villes. Dans les campagnes du sud, des paysannes me disaient que souvent, après avoir fait la culture du jardin ou des champs le matin, elles se livraient régulièrement l'après-midi au jeu de majhong (mandarin : *da majiang*, hakka : *ta matiok*). En villes, des commerçantes me faisaient la même réflexion sur cette habitude qu'elles avaient prise. C'est d'ailleurs une des occupations préférées de certains retraités, et le week-end, les gens en activité en font autant. En règle générale, dans la plupart des manifestations comme les mariages, les grands anniversaires, les jours de l'An, ou même les « veillées » mortuaires, il existe rituellement un temps spécifiquement consacré au jeu (mandarin : *du bo*, hakka : *tu pork*). A Canton, les hôtels proposent souvent des salles de jeu qu'ils mettent à la disposition de joueurs.

Ce goût du jeu s'est perpétué avec l'émigration. En introduisant la pratique de la monnaie, les Chinois ont suscité un calcul plus élaboré sur le temps lié à la notion du risque avec le jeu. Les observateurs occidentaux n'ont pas manqué de rele-

ver ce goût poussé à l'extrême. Herbert, voyageur anglais de passage à Banten en 1621, les voit comme de « *great gamesters... so wedded to dicing that after they have lost their whole estate and wife and children are staked* »³⁰. Ce sens du jeu est souvent encadré par les « maisons de jeux », instituées déjà dans les pays de l'océan Indien oriental et qui se retrouvent dans les régions du sud-ouest. Ce qu'à La Réunion, on a appelé les « Sociétés chinoises », les *kwon* (mandarin : *guan*), étaient des maisons qui au départ ont eu une fonction d'accueil. Mais elles ont aussi été utilisées à d'autres fins : « *Elles servent ensuite de lieu de distraction. Le jeu le plus couramment pratiqué est le Mah-jong. Mais on y joue également au Pai Kao, au Fan Tan et au Fa Fi. Tous sont des jeux d'argent. Les gains y sont rapides et les pertes cuisantes. La police saisit 2415, 90 francs en mars 1939 sur une table de sept joueurs... Le tenancier prélève sa quote-part pour que la société subviennne aux besoins des déshérités chinois* »³¹. Ces descentes de police étaient déjà connues des Chinois d'Afrique du Sud depuis la fin du XIX^e siècle : ainsi, en décembre 1893, la police fait une descente dans leur quartier, le « Malaikam », et arrête dans une maison de Fox Street 19 Chinois qui étaient en infraction avec la loi prohibant les jeux de hasard en s'adonnant au « fan tan ». Selon le rapport d'un policier, les Chinois jouaient dans trois pièces différentes et la police a mis la main sur 14 shillings sur les tables³².

Les jeux de cartes étaient autrefois pratiqués en dehors de ces maisons spécialisées et constituaient un des passe-temps favoris de certaines dames de la bonne société qui se réunissaient chez l'une d'entre elles. J'ai pour ma part vu durant mon enfance des femmes hakka se réunir pour s'adonner à des parties de *phien-kim* (mandarin : *pian jin*), un jeu qui comporte 70 cartes (une série rouge de 35 cartes marquées chacune d'un caractère et une série correspondante de couleur noire). Son principe n'est pas sans rappeler le jeu des familles : il s'agit de reconstituer des séries qui valent un nombre plus ou moins élevé de points. Un autre jeu aussi avait cours, le *tjap-dji-pai*, qui comporte 38 cartes (réparties en 4 séries). On trouvait le jeu de *si-sek* (mandarin : *si se*), « les quatre couleurs » avec 112 cartes réparties en 4 couleurs de 28 cartes chacune : jaune, rouge, vert et blanc. Il existait selon J. W. Young au moins 5 sortes de cartes chinoises en usage aux Indes néerlandaises en 1886³³, mais nous ne les avons pas toutes répertoriées à La Réunion.

Ce goût du jeu s'est maintenu jusqu'à nos jours : des Chinois de La Réunion se rendent à Maurice où ils restent 3 jours en fréquentant exclusivement des casinos, misant des sommes importantes durant tout leur séjour. A un degré moindre, des familles aiment bien s'adonner au mahjong (des clubs se mettent d'ailleurs en place, comme celui de l'AFEC à Saint-Paul), mais aussi à d'autres jeux, que ce soit le jeu de go, le scrabble, la belote, etc. On connaît le succès rencontré au niveau populaire par les « toupies chinoises » frappées d'illégalité, mais auquel on continue à s'adonner, y compris dans les fêtes foraines. A Maurice, il n'est pas rare de rencontrer des Chinois parmi les bookmakers, dans les paris aux courses de chevaux au

30. Th. Herbert, *An Itinerie of Some Years Travaille through divers parts of Asia and Africke*, 1634, cité par Crawford, *History of the Indian Archipelago*, Edimbourg, 1820, vol. I, p. 136.

31. D. Durand, *Les Chinois de La Réunion*, Australes Edition, Saint-Denis, 1981, p. 81.

32. Mélanie Yap et Dianne Leong Man, *op. cit.*, p. 84.

33. J. W. Young « Bijdrage tot de Kennis der Chineesche hazard-en kaarspelen », *Tijdr. Bat. Gen.* XXXI, 1886, pp.290-302.

Champ de Mars. A La Réunion, les « batailles coq » voient parmi les parieurs acharnés des Chinois qui se mêlent volontiers à la foule bigarrée qui est passionnée par les affrontements de volatiles dans les « ronds de coqs ». Certains savent peut-être que dans les années 90, un commerçant chinois très connu est mort précisément lors d'une de ces séances, victime d'une crise cardiaque. En avril 2005, au cours de la Journée des Aînés, le *Qianbei*, organisée par l'AROC à Saint-Paul, j'ai remarqué que durant l'après-midi, de nombreuses tablées de joueurs s'étaient formées.

Lors d'une interview faite à la télévision ces dernières années au Journal Télévisé d'une chaîne locale, on a interrogé des responsables de La Française des Jeux sur l'engouement des Réunionnais pour les différents produits qu'ils proposent puisque La Réunion se place dans le haut du hit-parade national du nombre de joueurs. L'un des intervenants estimait que ce goût prononcé du jeu a été introduit par les Chinois, et cette hypothèse nous semble crédible.

L'image de marque des Chinois dans l'océan Indien reste associée à celle de l'*Homo Economicus*. Ils bénéficient des pratiques héritées des traditions marchandes des régions méridionales côtières de la Chine, et de l'expérience accumulée au cours des siècles dans les Mers du Sud, avant de parvenir dans le sud-ouest de l'océan Indien. A l'intérieur des systèmes coloniaux existants, ils s'installent dans les niches (au sens quasi-écologique) professionnelles laissées vacantes. Grâce à la maîtrise de certaines techniques commerciales et la pratique de l'argent, ils s'adaptent aux structures en place et introduisent des formes d'organisation commerciale et de comptabilité dont l'apport sera utile dans le système de la Plantation ou en marge de l'exploitation minière. On pourrait peut-être voir en eux une manière de « compradores ». Il n'est pas inutile de rappeler que la concurrence dans l'océan Indien entre les commerçants asiatiques (Indiens, Chinois) et les commerçants blancs, généralement associés aux détenteurs du pouvoir, a été une pomme de discorde à l'origine de lois discriminatoires (par exemple en Afrique du Sud) ou de campagne de presse xénophobes virulentes (par exemple à Maurice). Les grandes sociétés sucrières du XIX^e siècle avaient bien leurs « maisons de commissions » chargées initialement de stocker les produits destinés à être exportés vers la métropole et conçues pour monopoliser la distribution, mais la faillite des maisons amena les négociants à vendre davantage aux petits distributeurs dont les Chinois faisaient partie. Les réseaux de distribution de ces derniers (du colporteur au grossiste en passant par la boutique du coin), le système de crédit et l'accès aux produits de première nécessité, en particulier pour les revenus modestes, ont contribué entre le XIX^e et le XX^e siècles à la création d'une nouvelle mentalité économique dans les régions de l'océan Indien occidental.